



VILLE de RODEZ

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du jeudi 11 juillet 2013

**Président** : Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 00 à l'Hôtel de ville sur convocation adressée le 5 juillet 2013 par Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

**Présents** : Mesdames Martine BEZOMBES, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Marisol GARCIA VICENTE, Anne-Christine HER, Messieurs Gilbert ANTOINE, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Jean-Michel COSSON, Gilbert GLADIN, Guy ROUQUAYROL, Christian TEYSSÉDRE.

**Excusés** : Mesdames Maïté LAUR (procuration à Madame Monique BULTEL-HERMENT), Régine TAUSSAT, Sarah VIDAL (procuration à Monsieur Gilbert GLADIN), Messieurs Maurice BARTHELEMY (procuration à Monsieur Michel BOUCHET), Jean-Louis CHAUZY (procuration à Madame Anne-Christine HER), Jean DELPUECH (procuration à Monsieur Serge BORIES), Ludovic MOULY (procuration à Monsieur le Maire), Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS (procuration à Madame Marisol GARCIA VICENTE).

**Absents** : Mesdames Claudine BONHOMME, Hélène BOULET, Muriel COMBETTES, Habiba EL BAKOURI, Nicole LAROMIGUIERE, Sabrina MAUREL-ALAUX, Jacqueline SANTINI, Messieurs Bruno BERARDI, Michel BOUCHET, Stéphane MAZARS, Jean-Philippe MURAT, Pierre RAYNAL, Daniel ROZOY et Frédéric SOULIE.



Après avoir ouvert la séance et constatant que le quorum requis à savoir, présence physique d'au moins dix-huit élus, n'est pas atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil municipal ne peut pas valablement délibérer.

Il observe que si certaines absences qui ont pour la plupart donné lieu à des procurations, sont admissibles, notamment en raison des vacances, d'autres sont à déplorer : ainsi, en particulier, les absences récurrentes depuis des années, de certains élus de l'opposition qui comptabilisent 90 à 95% des absences. Il souligne que durant tous ses mandats dans l'opposition, il était présent à toutes les réunions.

Monsieur le Maire regrette ces comportements « *d'enfants gâtés* » pour certains, alors qu'il y avait des dossiers importants à régler, notamment l'embauche de vacataires concernant la réforme des rythmes scolaires. Tout en notant qu'il ne faut pas amalgamer toutes les situations, il s'interroge sur les questions de la gouvernance et du boycott de séances du Conseil municipal. Et de conclure gravement sur le fait qu'être élu par les concitoyens et être absent des séances du Conseil municipal est inquiétant pour la démocratie.

En levant la séance à 18h15, Monsieur le Maire annonce qu'une nouvelle convocation sera adressée pour une réunion le vendredi 19 juillet 2013 à 18h qui, conformément aux textes en vigueur, pourra se tenir sans condition de quorum.

Fait à Rodez, le 15 juillet 2013

Le Maire,

Christian TEYSSÉDRE